



PROCES VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « Rubins Nature » 19 octobre 2020

Les membres de l'Association « Rubins Nature » se sont réunis en Assemblée Générale le 19 octobre 2020 à 18h10 au sein des locaux communaux St-Eloi, Salle Pointe Percée à Sallanches.

Il a été établi une feuille d'émargement comptant 25 membres présents ou représentés, pour 375 adhérents à jour de cotisation.

En préambule, Monsieur PONCHAUD informe l'assemblée que sont invités à la présente assemblée générale, François AMELOT, Directeur, les membres du bureau, les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble de l'équipe du Centre de la Nature Montagnarde, et l'ensemble des adhérents de l'Association Rubins Nature.

Il est rappelé l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire

1- Modification des statuts de l'Association et vote

En préambule, André PONCHAUD rappelle le contexte de la tenue de cette nouvelle Assemblée, suite à l'absence de quorum sur l'AGE convoquée le 30 septembre dernier.

Conformément à l'article 20 des statuts de l'Association, une seconde AGE statuant sur le même ordre du jour doit être reconvoquée sous 21 jours, ce qui est le cas ce soir.

Cette AGE peut statuer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et peut donc aujourd'hui délibérer valablement.

Si les modifications proposées au vote ont été envoyées avec la convocation, il en rappelle les principales évolutions :

- développement de l'article 1 – constitution, pour dresser un historique de l'évolution de l'association.
- changement de nom pour l'Association (article 2), qui abandonne l'appellation historique « Rubins Nature » au profit du seul « Centre de la nature Montagnarde ». La marque devient le nom de l'association, pour une meilleure lisibilité.
- Changement de siège social (article 4), qui s'établit au 9 route de Doran, à Sallanches.

Les modifications proposées des articles 1, 2 et 4 des statuts, sont approuvés à l'unanimité.

Les nouveaux articles sont donc les suivants :

Article 1 – Constitution :

En 1984, un professeur agrégé de biologie, M. René Siffointe, propose au maire de Sallanches, M. Viard, un projet d'exposition sur les espaces naturels et les réserves naturelles de Haute-Savoie à installer dans le Château des Rubins, alors inoccupé depuis 10 ans après son rachat par la commune de Sallanches.

La municipalité est séduite par l'innovation du projet et mobilise les financements nécessaires pour réhabiliter le site. Le Centre d'Initiation à la Nature Montagnarde (CINM) est ainsi lancé et ouvre ses portes au public en août 1985.

La structuration juridique suivra en 1988 avec la création de l'association RUBINS NATURE. Association gestionnaire du centre créé, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et dont les statuts sont déposés le 3 juin 1988 en sous-préfecture de Bonneville (74). L'objet de l'association est de contribuer à la valorisation, la pédagogie et la connaissance du patrimoine naturel montagnard.

En 1997, le CINM devient le CNM, Centre de la Nature Montagnarde, appellation sous laquelle sont progressivement regroupées l'ensemble des activités de l'association. Les statuts de l'association font l'objet de modifications successives : le 5/11/2004 ; le 24/03/2010 et le 3/04/2014.

Article 2 – Dénomination :

L'association a pour dénomination : « CENTRE DE LA NATURE MONTAGNARDE ».

Article 4 – Siège social :

Le siège de l'association est fixé au 9, Route de Doran, 74700 Sallanches.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration.


Le Président ajoute que, sans doute, de nouveaux statuts retravaillés plus en profondeur seront proposés lors de la prochaine Assemblée Générale courant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30

Le Président
André PONCHAUD

A blue ink signature of André Ponchaud, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire
Fabrice DEVERLY

A blue ink signature of Fabrice Deverly, featuring a large, stylized 'D' followed by a horizontal line.